



Département du Nord
Arrondissement de Valenciennes

Extrait du Registre aux Arrêtés Municipaux

Numéro de l'arrêté : URB_2024_07_258

OBJET : RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT
PÉRIODE ESTIVALE
ACTIONS HORS LES MURS D'ETE
MAISON DE QUARTIER JOLIOT CURIE - PETIT PARIS
17 JUILLET 2024

Le Maire de la Ville de Raismes,

Vu les articles du Code Général des Collectivités Territoriales, relatifs aux pouvoirs de police du Maire, en matière de réglementation de la circulation et notamment les articles L.2122-1 et L. 2122-2,

Vu la Délibération du Conseil Municipal en date du 28 mai 2020 reçue en Sous-Préfecture le 10 juin 2020, aux termes de laquelle le Conseil a délégué une partie de ses pouvoirs au Maire,

Considérant la demande du Directeur de la Maison de Quartier Joliot Curie - Petit Paris, en date du 27 juin 2024, de réserver au camion TRANSVILLES, le stationnement rue Henri Durre face au square de la salle Allende, le mercredi 17 juillet 2024 de 10h00 à 18h00, dans le cadre des actions hors les murs d'été.

Considérant les mesures et précautions destinées à assurer la sécurité des riverains et des usagers de la voie,

ARRÊTE

Article 1 : Le stationnement sera réservé au camion TRANSVILLES rue Henri Durre face au square de la salle Allende, le mercredi 17 juillet 2024 de 10h00 à 18h00, dans le cadre des actions hors les murs d'été

Article 2 : La signalisation sera mise en place, contrôlée et entretenue par les services de la maison de quartier sous leur seule et unique responsabilité.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront pénalisées conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5: Le présent arrêté pourra faire l'objet d'une contestation dans un délai de 2 mois à compter de son affichage ou de sa notification, devant le Tribunal Administratif de Lille.

Article 6: Le présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Commissaire Principal de Police de Valenciennes
- Monsieur le Commissaire de Raismes
- Les services de la Police Municipale de Raismes
- Le Service Logistique
- Monsieur Le Directeur de la Maison de Quartier Joliot Curie
- Le Service d'Intervention Quotidienne
- Le Service Communication de la Ville de Raismes

Fait à Raismes, le 03 juillet 2024

Le Maire,

Aymeric ROBIN

Pour le Maire, par délégation,
Le conseiller municipal délégué,
Jean-Paul BIREMBAUT



Affiché le.....	04 JUL. 2024
Transmis en Sous-Préfecture le.....	
Document exécutoire du.....	04 JUL. 2024
Notifié le.....	04 JUL. 2024